

**FINANCES**

# Décision modificative n°4 de l'état prévisionnel de recettes et dépenses les Grillons

1 DOCUMENT - Publié le 24 novembre 2022

**CIAS**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**DÉLIBÉRATION**  
N° 101 Année 2022  
Date de la séance : 24 NOV 2022  
Date de la délibération : 24 NOV 2022

**FINANCES**  
Décision modificative N°4 de l'Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses les Grillons - budget 2023

Monsieur le Vice-Président indique que, afin d'adapter les crédits de fin d'exercice, il convient de prendre la décision modificative suivante pour l'EPVD 2023 des Grillons :

Compte de résultat prévisionnel :

DEPENSES	
00001 - Prestations-Produits absorbés	-2 000,00 €
0002 - Frais de télécommunication	-2 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 001</b>	<b>-4 000,00 €</b>
04011 - Intérêts et loyers principaux	+20 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 002</b>	<b>+20 000,00 €</b>
0204 - Contributions sociales	-1 000,00 €
020 - Participations, publications, services publics	-1 000,00 €
070 - Autres charges exceptionnelles	-2 000,00 €
08012 - Immobilisations corporelles	-2 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 004</b>	<b>+16 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>= 20 000,00 €</b>
RECETTES	
0402 - Recouvrement par cotisations personnelles adultes	-20 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 003</b>	<b>+20 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>= 20 000,00 €</b>

Tableau de financement prévisionnel :

DEPENSES	
100 - Dépôts et transferts reçus	+4 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 10</b>	<b>+4 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+4 000,00 €</b>

Le budget est élaboré en vertu de la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 relative à l'égalisation des territoires et au développement rural. Il est soumis à l'approbation du conseil municipal. Le budget est adopté par le conseil municipal le 24 novembre 2022.



**SKM\_C450I22112817272**

**TÉLÉCHARGER** | (PDF, 107,7 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.